



Rapport annuel

sur le Prix et la Qualité du Service public

de l'assainissement collectif

Exercice 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

- **Secteur régie**
- **Secteur Bournac**
- **Synthèse**

SYNDICAT DES EAUX DU SUD-EST DU LOT

SECTEUR en régie :

Belfort, Esclauzels, Lalbenque, Montdoumerc

Assainissement collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2023

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	5
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	5
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	5
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	6
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	7
1.9.1.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	7
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	8
2.1.	Modalités de tarification	8
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	9
2.3.	Recettes	10
3.	Indicateurs de performance	11
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	11
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	11
3.3.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	13
○	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	13
3.4.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	13
3.5.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	14
4.	Financement des investissements	15
4.1.	Montants financiers.....	15
4.2.	Etat de la dette du service	15
4.3.	Amortissements	15
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	15
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	16
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	16
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs – régie	17
7.	Tableau récapitulatif des indicateurs – SESEL	18

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT DES EAUX DU SUD-EST DU LOT
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : REGIE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

Oui Non

Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Belfort-du-Quercy, Esclauzels, Lalbenque, Montdoumerc
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, Non
Dates d'approbation* : Belfort-du-Quercy, Esclauzels, Lalbenque 1999, Montdoumerc 29/03/2021
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 04/10/2021 Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie à autonomie financière.

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 015 habitants au 31/12/2023 (1 015 au 31/12/2022).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 511 abonnés au 31/12/2023 (529 au 31/12/2022).

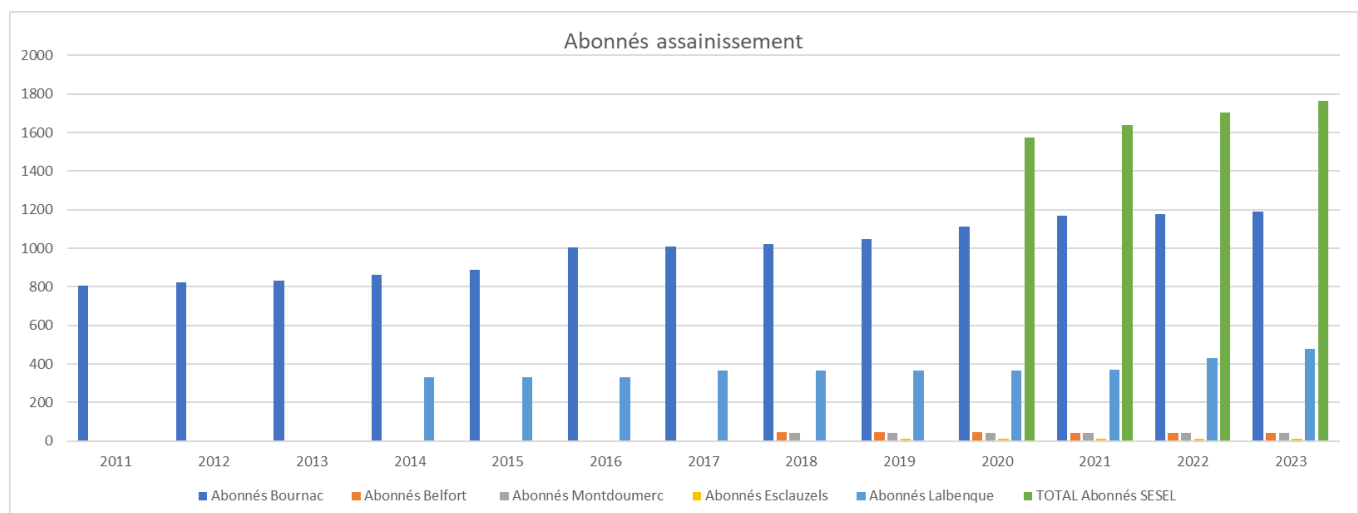
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Belfort-du-Quercy	42	42	
Esclauzels	12	12	
Lalbenque	431	412	
Montdoumerc	44	45	
Total	529	511	-3.4 %

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 545.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 47,22 abonnés/km au 31/12/2023. (48,9 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,9 habitants/abonné au 31/12/2022. (1,9 habitants/abonné au 31/12/2022).

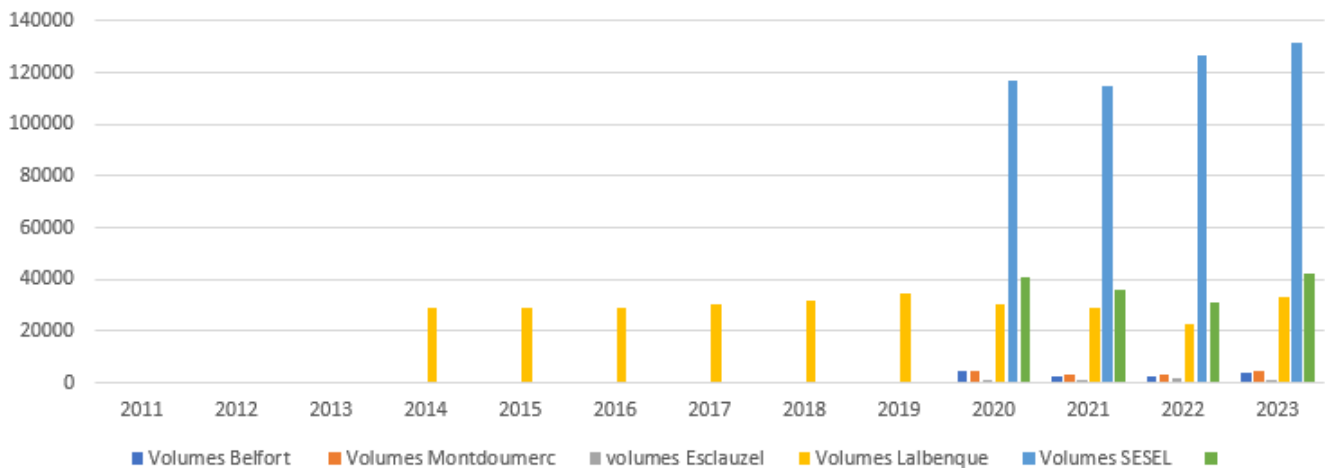


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Volumes facturés aux abonnés	35 645	42 484	+19.18 %

Volumes facturés



1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2023 (0 au 31/12/2022).

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 1,04 km de réseau unitaire hors branchements,
- 9,78 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 10,8 km (10,8 km au 31/12/2022).

Aucun ouvrage permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 4 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP du Bourg (MONTDOUMERC)

Code Sandre de la station : 0546202V002

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés	
Date de mise en service	01/09/2008	
Commune d'implantation	Montdoumerc (46202)	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	190	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol
	Nom du milieu récepteur	_____

STEU N°2 : STEP du Bourg (BELFORT-DU-QUERCY)

Code Sandre de la station : 0546023V001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés	
Date de mise en service	01/06/2010	
Commune d'implantation	Belfort-du-Quercy (46023)	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	195	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol
	Nom du milieu récepteur	_____

STEU N°3 : STEP du bourg (ESCLAUZELS)

Code Sandre de la station : 0546092V001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien culture fixe	
Date de mise en service	2012	
Commune d'implantation	Esclauzels (46092)	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	40	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol par infiltration
	Nom du milieu récepteur	_____

STEU N°4 : STEP du Bourg (LALBENQUE)

Code Sandre de la station : 0546148V003

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	01/11/2009
Commune d'implantation	Lalbenque (46148)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1000
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Sol
	Nom du milieu récepteur Les Pradels

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.9.1. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
STEP du Bourg (MONTDOUMERC) (Code Sandre : 0546202V002)	0	0
STEP du Bourg (BELFORT-DU-QUERCY) (Code Sandre : 0546023V001)	0	0
STEP du bourg (ESCLAUZELS) (Code Sandre : 0546092V001)	0	0
STEP du Bourg (LALBENQUE) (Code Sandre : 0546148V003)	0	0
Total des boues évacuées	0	0

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Frais d'accès au service :	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	1 000 €	1 000 €
Participation aux frais de branchement	variable selon longueur (devis entreprise pour le SESEL)	variable selon longueur (devis entreprise pour le SESEL)

- (1) Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

Tableau récapitulatif des tarifs sur le SESEL en eau et assainissement collectif

TARIFS SESEL 2024

	Bournac		Iffernet	Lalbenque	Esclauzels	Belfort/Montdoumerc	Belfort	Montdoumerc
	Eau	Asst	Eau	Asst	Asst	Eau	Asst	Asst
	01/01/2024 Délib 2023/52	01/01/2024 Délib 2023/53	01/01/2024 Délib 2023/52	01/01/2024 Délib 2023/53	01/01/2024 Délib 2023/53	01/01/2024 Délib 2023/52	01/01/2024 Délib 2023/53	01/01/2024 Délib 2023/53
SYNDICAT								
abonn	72,83	103,00	67,65	68,55	155,20	57,62	77,94	98,20
m ³ consommés après le 1er janv n, facturés en juillet	0,9100	1,07	0,70	0,87	1,87	0,75	0,90	0,96
	182,03	231,4	151,65	172,95	379,6	147,62	185,94	213,4
Délegataire	SAUR	SAUR	VEOLIA	Régie	Régie	SAUR	Régie	Régie
abonn	64,16	53,92	57,48			81,95		
m ³ consommés après le 1er janv n, facturés en juillet	0,8020	0,674	1,1868			1,3229		
	160,40	134,8	199,90			240,70		
Agence de l'eau	0,42	0,250	0,4564	0,250	0,250	0,47	0,250	0,250
TVA 5,5% et 10%	21,61	39,62	22,35	20,30	40,96	24,46	21,59	24,34
120 m³ TTC	414,44	435,82	428,66	223,25	450,56	469,18	237,53	267,74
€/m ³	3,45	3,63	3,57	1,86	3,75	3,91	1,98	2,23
90 m³ TTC	346,96	370,02	354,50	186,29	380,60	388,69	199,58	227,81
€/m ³	3,86	4,11	3,94	2,07	4,23	4,32	2,22	2,53
Eau et asst			Eau et asst			Eau et asst		
90 m³ TTC		7,97	90 m³ TTC	6,01	8,17	90 m³ TTC	6,54	6,85

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 04/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 05/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 04/10/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les frais de contrôle de raccordement pour vente.
- Délibérations du 14/12/2020 effective à compter du 18/12/2020 fixant la Participation Financière à l'Assainissement Collectif.

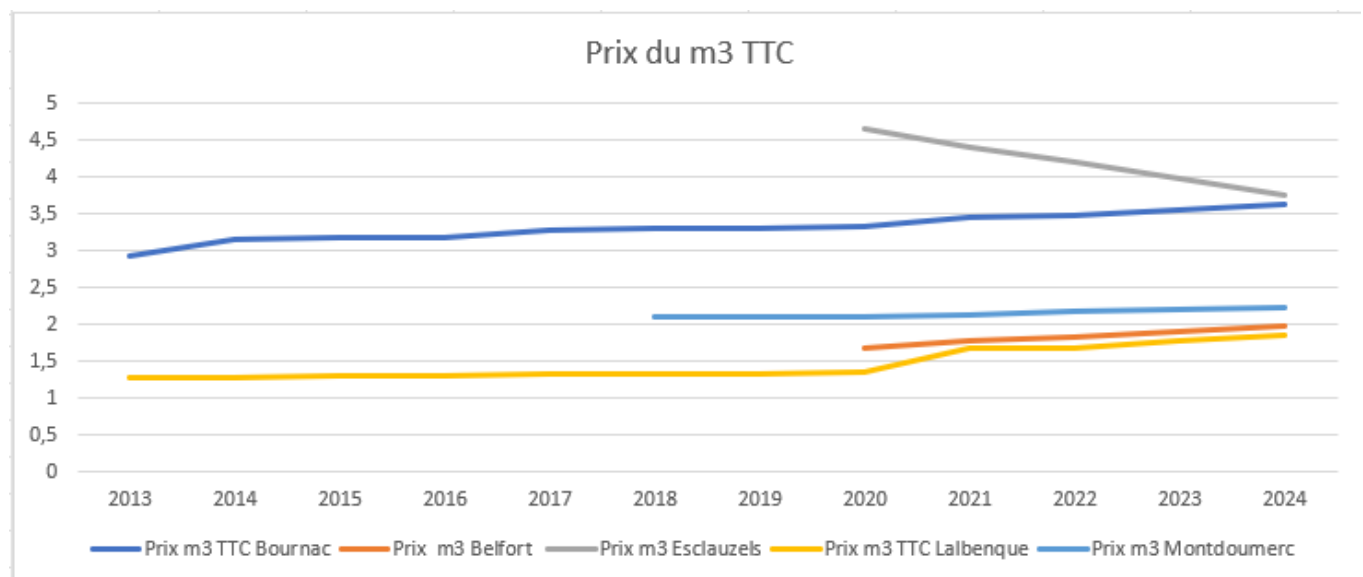
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont dans le tableau ci-dessus.

Détail des communes en régie, et tarif secteur Bournac :

Commune	Prix TTC au 01/01/2023 en €/m ³	Prix TTC au 01/01/2024 en €/m ³
Belfort-du-Quercy (45 abonnés)	1,90	1.98
Esclauzels (12 ab)	3,98	3.75
Lalbenque (431 ab)	1,77	1.86
Montdoumerc (44 ab)	2,20	2.23
Bournac (y compris SAUR) (1 176 ab)	3,56	3.63



La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Lissage vers un tarif unique (pour la part syndicale) sur tout le SESEL en 10 ans

2.3. Recettes

**Recettes de la collectivité (BOURNAC + LALBENQUE + BELFORT + MONTDOUMERC + ESCLAUZELS) :**

Type de recette	Exercice 2022 (SESEL) en €	Exercice 2023 (SESEL) en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	311 632	311 329	
<i>dont abonnements</i>	164 929	171 895	
Régularisations (+/-)	- 769	-9 095	
Total recettes de facturation	310 863	302 234	-2,8%
Recettes de raccordement	15 745	26 000	
Prime de l'Agence de l'Eau	16 822	2 221	
Remboursement trop perçu EDF		1 201	
Total autres recettes	32 567	29 422	
Total des recettes	343 430	331 656	-3,4%

Recettes de l'exploitant (SAUR sur secteur Bournac uniquement) :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	110 219	115 198	
<i>dont abonnements</i>	54 764	59 115	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 781	- 3 046	
Total recettes de facturation	109 438	112 152	
Recettes liées aux travaux	14 200	12 600	
Total autres recettes	14 200	12 600	
Total des recettes	123 638	124 752	+ 0,9%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : 456 408 € (467 068 € au 31/12/2022).

3. Indicateurs de performance

3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)*



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,36% des 460 abonnés potentiels.

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)*



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		10%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	20%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	100%	15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	50

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 50 pour l'exercice 2023.

3.3. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Pour l'exercice 2023, aucune boue n'a été évacuée.

○ Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2023, aucune demande d'indemnisation n'a été déposée en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2023, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2022).

3.4. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2023 : 1

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le nombre de points noirs est de 9,24 par 100 km de réseau (9,24 en 2022).

3.5. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé en km sur le SESEL	—	0.09	—	0.09	—

Au cours des 5 dernières exercices, 0,18 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux sur le SESEL est 0 %.

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2022 SESEL	Exercice 2023 - SESEL
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	184 638	61 012
Montants des subventions en €	92 497	0

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		SESEL Exercice 2022	SESEL Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		825 516	674 259
Montant remboursé durant l'exercice en €	74 838	74 838	76 417
	14 933	14 933	13 353

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2023, la dotation aux amortissements a été de 185 683.75 € (177 168 € en 2022).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude sur le SESEL	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Réfection réseau RD 8 à St Cirq-Lapopie	100 000 €	100 000
Reprise réseau Limogne	248 756	156 008
Traverse Lalbenque	100 000	130 000
Diagnostic Limogne	90 000	50 000
Diagnostic Lalbenque	45 000	0
Déplacement canalisation derrière CCPLL	0 (en attente étude diag)	0 (en attente étude diag)

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a accordé des abandons de créances pour un montant de 0 €.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs – régie

		Valeur 2022	Valeur 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 015	?
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,77 à 3,98	1.86 € à 3.91 €
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	97,1%	97.1 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	10	50
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0

7. Tableau récapitulatif des indicateurs – SESEL

	2022	2023
Nombre d'abonnés	1 710 abonnés	1 766 abonnés
Linéaire de réseau hors branchements	51,43 km	51,43 km
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	61 points	70 points
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	0,0 tMS	0,0 tMS
Volume facturé	126 803 m ³	131 887 m ³
Modes de gestion	1 entité de gestion en régie et 1 entité de gestion en délégation	1 entité de gestion en régie et 1 entité de gestion en délégation
Nombre d'ouvrages	19 STEP	19 STEP
Capacité en Équivalents-Habitants	5 480	5 480
Fourchette de tarifs	01/01/n+1 De 1,96 à 4,48 €/m ³	De 2,07 à 4,23 €/m ³

SYNDICAT DES EAUX DU SUD-EST DU LOT

SECTEUR Bournac

Assainissement collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2023

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d’abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	6
1.6.	Autorisations de déversements d’effluents industriels (D.202.0)	6
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.8.	Ouvrages d’épuration des eaux usées.....	7
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d’épuration (D203.0).....	12
1.9.1.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d’épuration.....	12
2.	Tarification de l’assainissement et recettes du service	13
2.1.	Modalités de tarification	13
2.2.	Facture d’assainissement type (D204.0).....	15
2.3.	Recettes.....	16
3.	Indicateurs de performance	17
3.1.	Taux de desserte par le réseau d’assainissement collectif (P201.1)	17
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	17
3.3.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	19
3.4.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	19
3.5.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	19
3.6.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	20
4.	Financement des investissements	21
4.1.	Montants financiers.....	21
4.2.	Etat de la dette du service	21
4.3.	Amortissements	21
4.4.	Présentation des projets à l’étude en vue d’améliorer la qualité du service à l’usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	21
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l’eau.....	22
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	22
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs – secteur Bournac	23
7.	Tableau récapitulatif des indicateurs – SESEL	24

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : SYNDICAT DES EAUX DU SUD-EST DU LOT
- **Nom de l'entité de gestion**: assainissement collectif – Secteur BOURNAC
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bach, Beauregard, Bouziès, Calvignac, Concots, Crégols, Cénevières, Escamps, Larnagol, Limogne-en-Quercy, Saint Cirq-Lapopie, Saint-Jean-de-Laur, Saint Martin-Labouval, Tour-de-Faure, Varaire, Vaylats

- **Existence d'une CCSPL** Oui Non

- **Existence d'un zonage** Oui : Non

Dates d'approbation* : Bach 28/11/02, Beauregard 23/04/03, Belmont-Sainte-Foi 24/09/04, Berganty, Bouziès 20/01/06, Calvignac 30/09/02, Concots 1/06/15, Crégols 14/10/02, Cénevières 13/11/02, Escamps 11/01/18, Larnagol 11/10/17, Limogne-en-Quercy, Lugagnac 25/05/05, Promilhanes 21/12/04, Puyjourdes 9/05/05, Saillac 19/05/05, Saint-Cirq-Lapopie 28/04/03, Saint-Jean-de-Laur 31/08/04, Saint-Martin-Labouval 17/07/13, Tour-de-Faure 24/05/02, Varaire 02/21, Vaylats 16/03/18, Vidailiac 10/02/04

- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation* : 04/06/2014. Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **délégation par entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 01/01/2021
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2029
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2029
- Nombre d'avenants et nature des avenants :

AVENANT N° 1

Objet :

Date de signature par la Collectivité : 06/02/2021

Date de visa de la Préfecture : 14/02/2021

Date d'effet : 14/02/2021

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **1547** habitants au 31/12/2023 (1529 au 31/12/2022).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **1 190** abonnés au 31/12/2023 (1 176 au 31/12/2022).

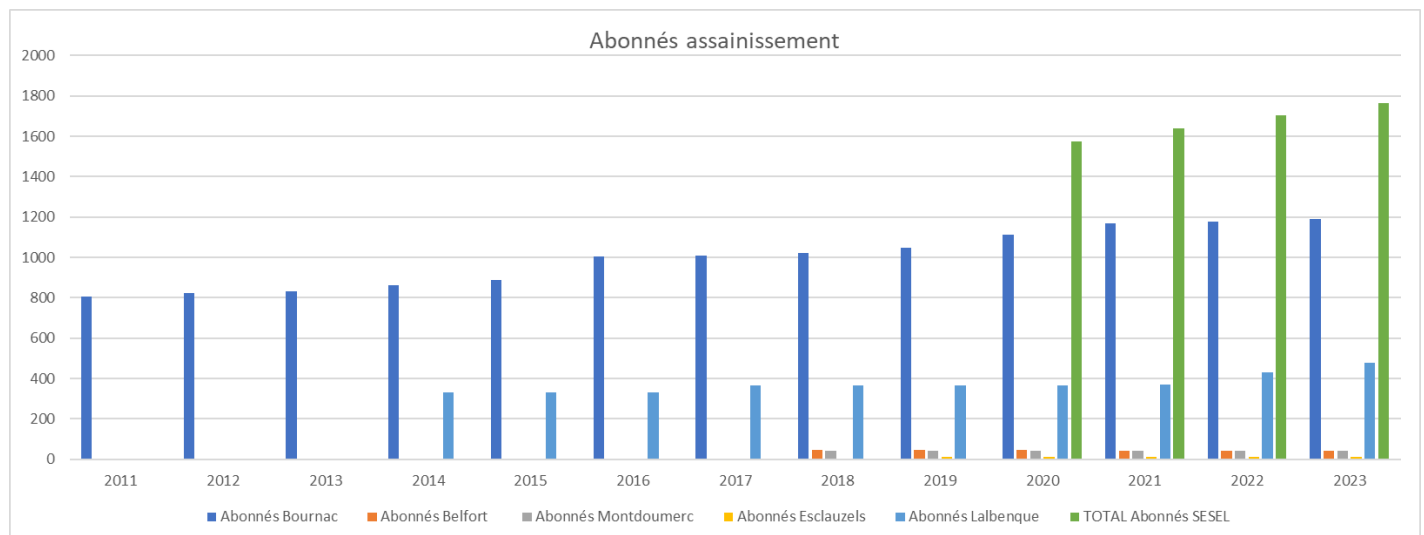
La répartition des branchements par commune est la suivante

Commune	Nombre de branchements au 31/12/2022	Nombre de branchements au 31/12/2023	Variation en %
Bach	33	34	3 %
Beauregard	74	74	0 %
Bouziès	47	47	0 %
Calvignac	87	91	4.6 %
Concots	56	81	3.8 %
Crégols	27	27	0 %
Cénevières	56	58	3.6 %
Escamps	42	45	7.1 %
Larnagol	48	48	0 %
Limogne-en-Quercy	319	313	-1.9 %
Saint-Cirq-Lapopie	104	106	1.9 %
Saint-Jean-de-Laur	48	48	0 %
Saint-Martin-Labouval	68	69	1.5 %
Tour-de-Faure	32	32	0 %
Varaire	50	52	4 %
Vaylats	23	24	4.3 %
Total	1 136	1 149	+ 1.14 %

Nombre de branchements potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 1 332.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 30 abonnés/km au 31/12/2023. (29 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,3 habitants/abonné au 31/12/2023. (1,3 habitants/abonné au 31/12/2022).

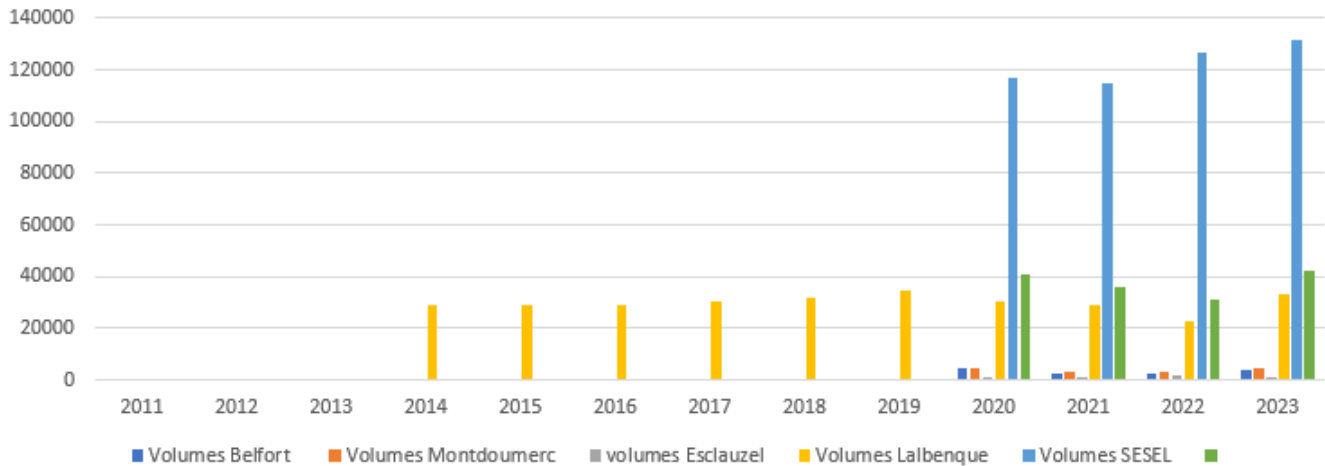


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	95 911	89 403	-6.8 %

Volumes facturés



1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2023 (0 au 31/12/2022).

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 14,02 km de réseau unitaire hors branchements,
- 26,34 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 40,25 km en 2022(40,62 km au 31/12/2022).

3 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Déversoir d'orage	Limogne-en-Quercy (Carrefour Cajarc)	0
Déversoir d'orage	Limogne-en-Quercy (Aval La Balme)	0
Déversoir d'orage	St Cirq-Lapopie (Lot)	0



1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 15 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP du Bourg (BEAUREGARD)

Code Sandre de la station : 0546020V001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés	
Date de mise en service	01/01/2009	
Commune d'implantation	Beauregard (46020)	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	270	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	40,5	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	ruisseau de la Fontaine

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°2 : STEP du Bourg (BACH)

Code Sandre de la station : 0546013V001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés	
Date de mise en service	18/12/2008	
Commune d'implantation	Bach (46013)	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	120	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	18	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol
	Nom du milieu récepteur	_____

STEU N°3 : STEP du Bourg (VARAIRE)

Code Sandre de la station : 0546328V001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables	
Date de mise en service	01/06/1990	
Commune d'implantation	Varaire (46328)	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	135	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	22,5	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol
	Nom du milieu récepteur	_____

STEU N°4 : STEP (2) du Bourg (LIMOGNE)

Code Sandre de la station : 0545173V002

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés	
Date de mise en service	01/01/2014	
Commune d'implantation	Limogne-en-Quercy (46173)	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	960	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	180	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol
	Nom du milieu récepteur	Limogne

STEU N°5 : STEP du Bourg (CONCOTS)

Code Sandre de la station : 0546073V001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés	
Date de mise en service	01/09/2007	
Commune d'implantation	Concots (46073)	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	300	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	45	
Prescriptions de rejet		

STEU N°6 : STEP du Bourg (TOUR DE FAURE)

Code Sandre de la station : 0546320V001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés	
Date de mise en service	01/01/2007	
Commune d'implantation	Tour-de-Faure (46320)	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	130	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	19,5	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol
	Nom du milieu récepteur	_____

STEU N°7 : STEP du Bourg (ST CIRQ LAPOPIE)

Code Sandre de la station : 0546256V001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés	
Date de mise en service	01/12/2007	
Commune d'implantation	Saint-Cirq-Lapopie (46256)	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	700	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	150	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol
	Nom du milieu récepteur	St Cirq Lapopie

STEU N°8 : STEP du Bourg (BOUZIÈS)
Code Sandre de la station : 0546037V001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés	
Date de mise en service	01/01/2008	
Commune d'implantation	Bouziès (46037)	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	320	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	48	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol
	Nom du milieu récepteur	LOT

STEU N°9 : STEP du Bourg (CENEVIÈRES)
Code Sandre de la station : 0546068V001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés	
Date de mise en service	31/12/2007	
Commune d'implantation	Cénevières (46068)	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	150	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Fossé vers le Lot

STEU N°10 : STEP du Bourg (CALVIGNAC et LARNAGOL)
Code Sandre de la station : 0546049V002

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés	
Date de mise en service	30/04/2001	
Commune d'implantation	Calvignac (46049)	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	250	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	37,5	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol
	Nom du milieu récepteur	_____

STEU N°11 : STEP du Bourg (CRÉGOLS)
Code Sandre de la station : 0546081V001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Disques biologiques	
Date de mise en service	01/06/2012	
Commune d'implantation	Crégols (46081)	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	150	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	22,5	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	LOT

STEU N°12 : STEP du bourg (VAYLATS)
Code Sandre de la station : 0546329V001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres plantés de roseaux	
Date de mise en service	01/06/2020	
Commune d'implantation	Vaylats (46329)	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	110	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	16,5	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol par infiltration
	Nom du milieu récepteur	_____

STEU N°13 : STEP (SAINT JEAN DE LAUR)
Code Sandre de la station : 0546270V001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit plantés de roseaux	
Date de mise en service	06/06/2013	
Commune d'implantation	Saint-Jean-de-Laur (46270)	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	150	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	22,5	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Rejet souterrain par infiltration
	Nom du milieu récepteur	_____

STEU N°14 : STEP du bourg (ESCAMPS)

Code Sandre de la station : 0546091V001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres plantés de roseaux	
Date de mise en service	01/06/2020	
Commune d'implantation	Escamps (46091)	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	110	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	16,5	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Infiltration sol
	Nom du milieu récepteur	_____

STEU N°15 : STEP (ST MARTIN LABOUVAL)

Code Sandre de la station : 0546276V001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres plantés	
Date de mise en service	01/04/2016	
Commune d'implantation	Saint-Martin-Labouval (46276)	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	200	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	30	
Prescriptions de rejet		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Rejet souterrain par infiltration
	Nom du milieu récepteur	_____

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)**1.9.1. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration**

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
STEP du Bourg (BEAUREGARD) (Code Sandre : 0546020V001)	0	0
STEP du Bourg (BACH) (Code Sandre : 0546013V001)	0	0
STEP du Bourg (VARAIRE) (Code Sandre : 0546328V001)	0	0
STEP (2) du Bourg (LIMOGNE) (Code Sandre : 0546173V002)	0	0
STEP du Bourg (CONCOTS) (Code Sandre : 0546073V001)	0	0
STEP du Bourg (TOUR DE FAURE) (Code Sandre : 0546320V001)	0	0
STEP du Bourg (ST CIRQ LAPOPIE) (Code Sandre : 0546256V001)	0	0
STEP du Bourg (BOUZIES) (Code Sandre : 0546037V001)	0	0
STEP du Bourg (CENEVIÈRES) (Code Sandre : 0546068V001)	0	0
STEP du Bourg (CALVIGNAC) (Code Sandre : 0546049V002)	0	0
STEP du Bourg (CREGOLS) (Code Sandre : 0546081V001)	0	0
STEP du bourg (VAYLATS) (Code Sandre : 0546329V001)	0	0
STEP (SAINT JEAN DE LAUR) (Code Sandre : 0546270V001)	0	0
STEP du bourg (ESCAMPS) (Code Sandre : 0546091V001)	0	0
STEP (ST MARTIN LABOUVAL) (Code Sandre : 0546276V001)	0	0
Total des boues évacuées	0	0

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Frais d'accès au service : uniquement dans le cas où vous n'avez pas souscrit d'abonnement à l'eau.	51,59 €	55,12 €
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	1 000 €	1 000 €
Participation aux frais de branchement	variable selon longueur (bordereau des prix en annexe du contrat, exclusivité au délégataire)	variable selon longueur (bordereau des prix en annexe du contrat, exclusivité au délégataire)

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

Tableau récapitulatif des tarifs sur le SESEL en eau et assainissement collectif

TARIFS SESEL 2024

	Bournac		Iffernet	Lalbenque	Esclauzels	Belfort/Montdoumerc	Belfort	Montdoumerc
	Eau	Asst	Eau	Asst	Asst	Eau	Asst	Asst
	01/01/2024 Délib 2023/52	01/01/2024 Délib 2023/53	01/01/2024 Délib 2023/52	01/01/2024 Délib 2023/53	01/01/2024 Délib 2023/53	01/01/2024 Délib 2023/52	01/01/2024 Délib 2023/53	01/01/2024 Délib 2023/53
SYNDICAT								
abonn	72,83	103,00	67,65	68,55	155,20	57,62	77,94	98,20
m ³ consommés après le 1er janv n, facturés en juillet	0,9100	1,07	0,70	0,87	1,87	0,75	0,90	0,96
	182,03	231,4	151,65	172,95	379,6	147,62	185,94	213,4
Délégataire	SAUR	SAUR	VEOLIA	Régie	Régie	SAUR	Régie	Régie
abonn	64,16	53,92	57,48			81,95		
m ³ consommés après le 1er janv n, facturés en juillet	0,8020	0,674	1,1868			1,3229		
	160,40	134,8	199,90			240,70		
Agence de l'eau	0,42	0,250	0,4564	0,250	0,250	0,47	0,250	0,250
TVA 5,5% et 10%	21,61	39,62	22,35	20,30	40,96	24,46	21,59	24,34
120 m³ TTC	414,44	435,82	428,66	223,25	450,56	469,18	237,53	267,74
€/m ³	3,45	3,63	3,57	1,86	3,75	3,91	1,98	2,23
90 m³ TTC	346,96	370,02	354,50	186,29	380,60	388,69	199,58	227,81
€/m ³	3,86	4,11	3,94	2,07	4,23	4,32	2,22	2,53
Eau et asst			Eau et asst			Eau et asst		
90 m³ TTC		7,97	90 m³ TTC	6,01	8,17	90 m³ TTC	6,54	6,85

Tarifs			
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	103 €	103 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Autre :	1,07 €	1,07 €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	50.71 €	53.92 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
		0.6339 €	0.6740 €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m ³	0,25 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 04/12/2023 et 18/08/2018 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 16/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du 14/12/2020 effective à compter du 01/07/2012 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 16/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant la participation aux frais de branchement.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



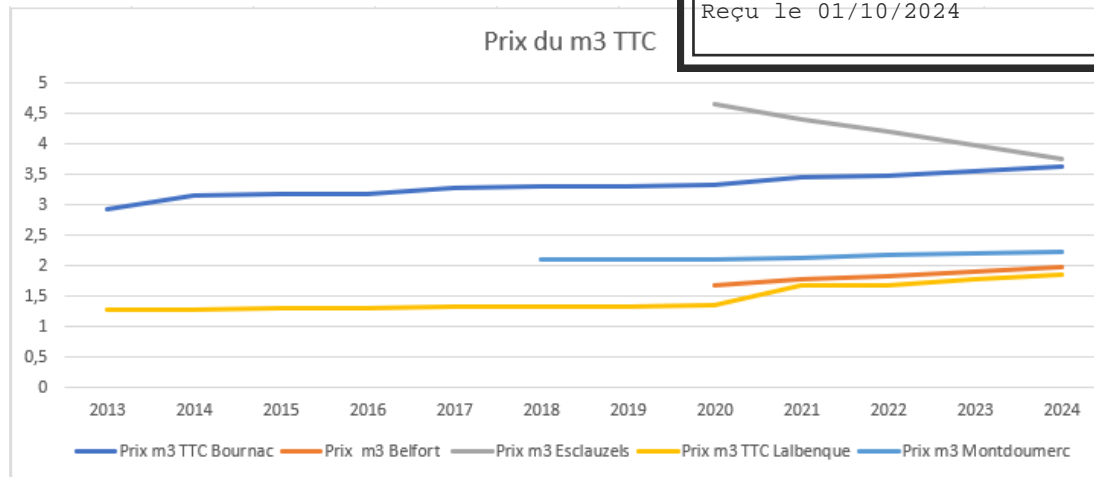
Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	103,00	103,00	0%
Part proportionnelle	128,40	128,40	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	231,40	231,40	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	50.71	53.92 €	6.33 %
Part proportionnelle	76.07	80.88 €	6.32 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	126.78	134.80 €	6.32 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	0%
VNF Rejet :	—	—	—%
Autre : _____	—	—	—%
TVA	38,01	39.62 €	4.23 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	68,01	69.62 €	2.36 %
Total	418,06	435.82 €	4.24 %
Prix TTC au m³	3,48	3,63	4.31 %

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Détail des communes en régie, et tarif secteur Bournac :

Commune	Prix TTC au 01/01/2023 en €/m ³	Prix TTC au 01/01/2024 en €/m ³
Belfort-du-Quercy (45 abonnés)	1,90	1.98
Esclauzels (12 ab)	3,98	3.75
Lalbenque (431 ab)	1,77	1.86
Montdoumerc (44 ab)	2,20	2.23
Bournac (y compris SAUR) (1 176 ab)	3,56	3.63



La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Actualisation selon la formule du contrat de concession

Lissage vers un tarif unique (pour la part syndicale) sur tout le SESEL en 10 ans

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité (BOURNAC + LALBENQUE + BELFORT + MONTDUOMERC + ESCLAUZELS) :

Type de recette	Exercice 2022 (SESEL) en €	Exercice 2023 (SESEL) en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	311 632	311 329	
<i>dont abonnements</i>	164 929	171 895	
Régularisations (+/-)	- 769	-9 095	
Total recettes de facturation	310 863	302 234	-2,8%
Recettes de raccordement	15 745	26 000	
Prime de l'Agence de l'Eau	16 822	2 221	
Remboursement trop perçu EDF		1 201	
Total autres recettes	32 567	29 422	
Total des recettes	343 430	331 656	-3,4%

Recettes de l'exploitant (SAUR sur secteur Bournac uniquement) :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	110 219	115 198	
<i>dont abonnements</i>	54 764	59 115	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 781	- 3 046	
Total recettes de facturation	109 438	112 152	
Recettes liées aux travaux	14 200	12 600	
Total autres recettes	14 200	12 600	
Total des recettes	123 638	124 752	+ 0,9%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : 456 408 € (467 068 € au 31/12/2022).

3. Indicateurs de performance

3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif* (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 89,3% des 1 332 abonnés potentiels (88,3% pour 2022).

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux* (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		97,23%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	99.71%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	22.58%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	75

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 75 pour l'exercice 2023 (74 pour 2022).

3.3. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Pour l'exercice 2022, 0 tMS de boue a été évacué, rien en 2023.

3.4. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2022, 3 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2023, le taux de débordement des effluents n'a pas été calculé (1.037 en 2022).

3.5. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2023 : ____

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le nombre de points noirs est de 2,5 par 100 km de réseau (2,5 en 2022).

3.6. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé en km sur le SESEL	—	0.09	—	0.09	—

Au cours des 5 dernières exercices, 0,18 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux sur le SESEL est 0,09%.

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2022 SESEL	Exercice 2023 - SESEL
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	184 638	61 012.58
Montants des subventions en €	92 497	0

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		SESEL Exercice 2022	SESEL Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		746 662	674 259.78
Montant remboursé durant l'exercice en €	Capital	74 838	76 417.92
	Intérêts	14 933	13 353.94

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2023, la dotation aux amortissements a été de 185 683 € (177 168 € en 2022).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude sur le SESEL	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Réfection réseau RD 8 à St Cirq-Lapopie	100 000 €	100 000
Reprise réseau Limogne	248 756	156 008
Traverse Lalbenque	100 000	130 000
Diagnostic Limogne	90 000	50 000
Diagnostic Lalbenque	45 000	0
Déplacement canalisation derrière CCPLL	0 (en attente étude diag)	0 (en attente étude diag)

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. *Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)*



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a accordé 1 abandon de créances pour un montant de 3397 €.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs – secteur Bournac

		Valeur 2022	Valeur 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1529	1547
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,56	3,63
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	88,3%	89,3 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	74	75
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0005	0,0037

7. Tableau récapitulatif des indicateurs – SESEL

	2022	2023
Nombre d'abonnés	1 710 abonnés	1 766 abonnés
Linéaire de réseau hors branchements	51,43 km	51,43 km
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	61 points	70 points
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	0,0 tMS	0,0 tMS
Volume facturé	126 803 m ³	131 887 m ³
Modes de gestion	1 entité de gestion en régie et 1 entité de gestion en délégation	1 entité de gestion en régie et 1 entité de gestion en délégation
Nombre d'ouvrages	19 STEP	19 STEP
Capacité en Équivalents-Habitants	5 480	5 480
Fourchette de tarifs	01/01/n+1 De 1,96 à 4,48 €/m ³	De 2,07 à 4,23 €/m ³